

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 32
DU 13 OCTOBRE 2025**

(article L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales)

**2025-775 CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 16 ET 30
JUN 2025 - APPROBATION**

Le Conseil :

APPROUVE les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 16 et 30 juin 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**2025-776 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Le Conseil :

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire ou son Représentant et listées en
annexe.

CERTIFIÉ CONFORME.

**2025-777 COUCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025 – ATTRIBUTION DES PRIX AUX
LAUREATS**

Le Conseil :

ALLOUE comme ci-dessus exposé, aux lauréats les prix pour le concours des
maisons fleuries 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE.

2025-778 RESIDENCE ROUTE DE GER – VOIRIE - DENOMINATION

Le Conseil :

RETIRE la présente question de l'ordre du jour.

*CERTIFIÉ CONFORME, étant précisé que la présente, ne comportant pas de décision, est dispensée de la
formalité du dépôt en Sous-Préfecture.*

2025-779 POSE DE CÂBLES BASSE TENSION ET COFFRETS RESEAU – PARCELLES CI 142 ET 143 – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** l'implantation de câbles électriques en souterrain et de coffrets sur les parcelles CI 142 et CI 143 ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes, ci-annexée, avec ENEDIS ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de réitération de la convention de servitude, ci-annexée, avec ENEDIS.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-780 TOURISME – GÎTES DE PONT-RAMOND – CONDITIONS GENERALES DE LOCATION ET REGLEMENT INTERIEUR - ADOPTION

Le Conseil :

- APPROUVE** le règlement intérieur et les conditions générales de location du Domaine de Pont-Ramond ci-annexés.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-781 MOUVEMENT FONCIER – RESERVE FONCIERE – LA FOURNIERE – PARCELLE CV 156 - ACQUISITION

Le Conseil :

- 1 - DECIDE** l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée CV 156 dans les conditions ci-dessus décrites ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir avec l'indivision Cailly, dans les conditions ci-dessus décrites, en l'étude de PIAZZA & POLIN à Flers, avec la participation éventuelle du notaire des vendeurs ;
- 3 - PRECISE** que les frais d'actes et de bornage seront à la charge de la ville de Flers.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-782 PLANCAÏON – PROJET CENTRE COMMERCIAL – AVIS DE LA MAIRIE DE FLERS

Le Conseil :

- DONNE** un avis favorable au projet de construction d'un centre commercial à l'enseigne Leclerc, rue Durrmeyer, sur le site de Plancaïon au titre notamment de l'article L 122-1 du Code de l'Environnement.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ. QUATRE ABSTENTIONS, celles de messieurs Jean-François BRISSET, Stéphane BÉNIS, François LEPRINCE et celle de madame Emmanuelle BERGOT.

2025-783 SUBVENTION 2025 – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN MONNET – QUALIFICATION DE L’EQUIPE DE STEP AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le Conseil :

- VOTE** une subvention exceptionnelle de 500€ à verser à l’association sportive du Collège Jean Monnet au titre de la participation de son équipe de STEP au championnat de France UNSS à Bourges.

ADOPTE A L’UNANIMITÉ.

2025-784 SUBVENTION 2025 – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION FLERS GYM – ACQUISITION D’UN PRATICABLE

Le Conseil :

- 1 - VOTE** une subvention exceptionnelle d’investissement de 41 000 € à l’association Flers Gym pour l’acquisition d’un praticable de gymnastique neuf ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée.

ADOPTE A L’UNANIMITÉ.

2025-785 GYMNASSE SEVIGNE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D’UTILISATION DES LOCAUX – ASSOCIATION DE TWIRLING BÂTON DE FLERS

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** la mise à disposition du gymnase Sévigné au profit de l’Association Sportive de Twirling Bâton de Flers, dans le cadre des créneaux définis conjointement avec le service des sports ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, annexée à la présente délibération, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

ADOPTE A L’UNANIMITÉ.

2025-786 BUDGET GENERAL – CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil :

- 1 - DECIDE** d’admettre en créances éteintes les titres de recettes selon la liste 7569061432 du 10 Juin 2025 pour un montant de 1 291.15 € ;
- 2 - DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025.

ADOPTE A L’UNANIMITÉ.

2025-787 BUDGET GENERAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil :

- VOTE** les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2025.

ADOPTE A L’UNANIMITÉ.

2025-788 EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS : ACTUALISATION 2025-05

Le Conseil :

- 1 - MODIFIE** le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus exposées ainsi qu'en annexe ;
- 2 - PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants ;
- 3 - PREVOIT** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière ;
- 4 - PRECISE** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial ;
- 5 - PREVOIT** une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites ;
- 6 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-789 MARCHES PUBLIS RELATIFS AUX FOURNITURES DE BUREAU – LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

- 1 - CHARGE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné ;
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire de Flers ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-790 ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT MANCHE NUMERIQUE EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVIL (ENT) POUR LES ECOLES DE LA VILLE DE FLERS

Le Conseil :

- 1 - DÉCIDE** l'adhésion gratuite de la Ville de Flers à la centrale d'achat Manche Numérique – *Manche Num' Achats* ;

2 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion ainsi que tout document afférent ;

3 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les procédures nécessaires pour l'acquisition, par le biais de la centrale d'achat, d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) destiné aux écoles de la Ville de Flers, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2025-791	ADHESION POUR LA VILLE DE FLERS A LA CENTRALE D'ACHAT GIGALIS EN VUE DE L'ACQUISITION DE FOURNITURES INFORMATIQUES ET SERVICES NUMERIQUES PAR BONS DE COMMANDE
-----------------	---

Le Conseil :

1 - DÉCIDE l'adhésion gratuite de la Ville de Flers à la centrale d'achat Gigalis ;

2 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat Gigalis ainsi que tout document relatif à cette adhésion ;

3 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à recourir, par le biais de la centrale d'achat Gigalis, aux accords-cadres et bons de commande conclus dans ce cadre, ainsi qu'à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2025-792	GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT VILLE DE FLERS / FLERS-AGGLO – FOURNITURE DE MATERIELS ET DE PRODUITS D'ENTRETIEN – MARCHÉ 2021 A 2025 – AVENANT PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM DU MARCHÉ PASSE PAR LA VILLE DE FLERS
-----------------	---

Le Conseil :

1 - AUTORISE L'augmentation du **montant maximum annuel** du lot n°1 de l'**accord-cadre** précité pour la Ville de Flers, pour la quatrième année d'exécution du marché, en le portant de **25 000 € HT** à **27 500 € HT**, soit une hausse de 10 % ;

2 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette modification.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-793	GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT VILLE DE FLERS / FLERS-AGGLO – FOURNITURE DE MATERIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN – LANCEMENT DE LA CONSULTATION – AUTORISATION DE SIGNATURE
-----------------	--

Le Conseil :

1 - CHARGE Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres ;

2 - AUTORISE Monsieur le Maire en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique ;

3 - AUTORISE Monsieur le Maire en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour

l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné ;

4 - AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés et les actes afférents à intervenir avec les sociétés retenues.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.